



La protection sociale dans les finances publiques

La croissance des dépenses de protection sociale sur longue période, plus forte que celle de la richesse nationale, constitue un enjeu majeur pour les finances publiques. En effet, les administrations publiques jouent un rôle prépondérant : en 2016, elles versent 91 % des prestations de protection sociale, contre 9 % pour le secteur privé (associations, mutuelles et institutions de prévoyance, employeurs, etc.) [voir fiche 2]. Les administrations publiques versent ainsi 648,8 milliards de prestations en 2016.

Les prestations sociales constituent la moitié des dépenses publiques

Parmi les administrations publiques, l'activité des administrations de Sécurité sociale (caisses d'assurance maladie, de retraite, d'allocations familiales, hôpitaux publics, etc.) [voir glossaire] est majoritairement consacrée à la protection sociale, tandis que celle des autres administrations est plus variée. Le versement de prestations sociales en espèces ou en nature constitue 88 % des dépenses totales des administrations de Sécurité sociale, 19 % de celles de l'administration publique centrale et 14 % de celles des administrations publiques locales en 2016. Au total, 51 % des dépenses des administrations publiques sont consacrées aux prestations de protection sociale (*graphique 1*).

Une partie des autres dépenses des administrations publiques est également liée indirectement à la protection sociale : gestion des prestations, définition des politiques publiques, transferts vers le secteur privé pour financer leurs prestations, etc.

En 2016, les dépenses publiques représentent 56,6 % du PIB et, parmi elles, les prestations de protection sociale, 29,1 %. Depuis 1990, la part des dépenses publiques dans le PIB a augmenté de 6,4 points : cela correspond à la progression des prestations versées par les administrations publiques dans le PIB, la part des autres dépenses publiques (éducation, défense, etc.) retrouvant en 2016 son niveau de 1990. La part des prestations dans le total des dépenses publiques est passée de 45,2 % en 1990 à 51,5 % en 2016 (*graphique 2*), faisant de la protection sociale un enjeu majeur de maîtrise des dépenses publiques, au-delà de ses rôles stabilisateur et redistributif (voir fiches 5 et 6).

En particulier, en 2016, les prestations de protection sociale versées par les administrations publiques progressent de 1,8 %, soit un rythme plus rapide que l'ensemble des dépenses publiques (+1,0 %).

Deux tiers des prélèvements obligatoires financent la protection sociale

Les prélèvements obligatoires (PO)¹ constituent la principale composante des recettes publiques. En 2016, ils s'établissent à 44,6 % du PIB (*graphique 3*), soit légèrement plus qu'en 2015 (44,5 %), après un léger repli par rapport à 2014 (-0,3 point). Cette diminution était notamment due à la montée en charge du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et aux effets du pacte de responsabilité et de solidarité, dont la seconde phase est mise en œuvre en 2016. L'impact de ces mesures, qui tendent à alléger les prélèvements, fait plus que contrebalancer en 2016 la hausse de la fiscalité écologique et des cotisations d'assurance vieillesse.

67,2 % de ces PO financent la protection sociale. En particulier, 53,7 % des PO sont prélevés au profit direct des administrations de Sécurité sociale. En 2016, les prélèvements obligatoires finançant la protection sociale représentent donc 30,0 % du PIB, soit une légère hausse de +0,2 point par rapport à 2015. Les prélèvements obligatoires ne finançant pas la protection sociale sont en revanche en légère baisse, de -0,1 point en 2016.

Les administrations de Sécurité sociale cumulent le dixième du déficit public et de la dette publique

Le déficit des administrations de Sécurité sociale, dont l'activité est principalement consacrée à la protection sociale, s'élève à 2,2 milliards d'euros (soit 2,9 % du déficit public et 10,4 % de la dette publique en 2016) [*graphique 4*]. Depuis 2010, le déficit des administrations de Sécurité sociale s'est réduit de 91 %, et celui du reste des administrations publiques a diminué de plus d'un tiers. En revanche, la dette des administrations de Sécurité sociale comme celle des autres administrations publiques s'est alourdie de plus d'un quart (respectivement +28,4 % et +26,3 %).

La situation de la France en Europe

D'après Eurostat, par rapport au reste de l'Union européenne et de l'Espace économique européen, la France se classe :

- en première position, devant la Finlande, pour la part des dépenses publiques dans le PIB en 2016 ;
- en deuxième position, derrière l'Islande, pour le taux de PO dans le PIB (au sens d'Eurostat : y compris cotisations imputées) en 2016 ;
- en septième position pour le poids de la dette dans le PIB, proche de la moyenne de la zone euro.

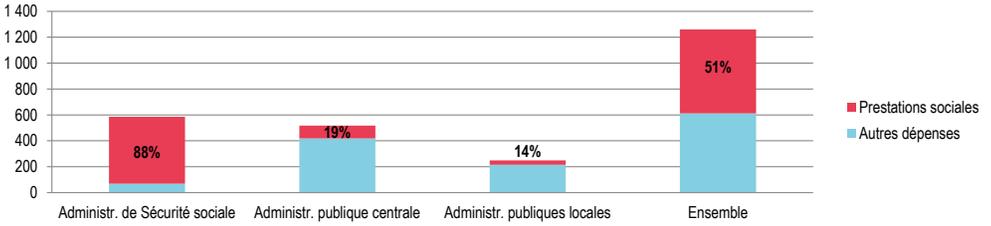
1. Ensemble des impôts et des cotisations sociales effectives perçus par les administrations publiques et l'Union européenne.

Pour en savoir plus

> Insee (2018), *Tableaux de l'économie française – édition 2018*, fiches 13.1 « Dette et déficit public », 13.2 « Prélèvements obligatoires » et 13.3 « Dépense publique ».

Graphique 1 Prestations sociales dans les dépenses, par sous-secteur des administrations publiques

En milliards d'euros



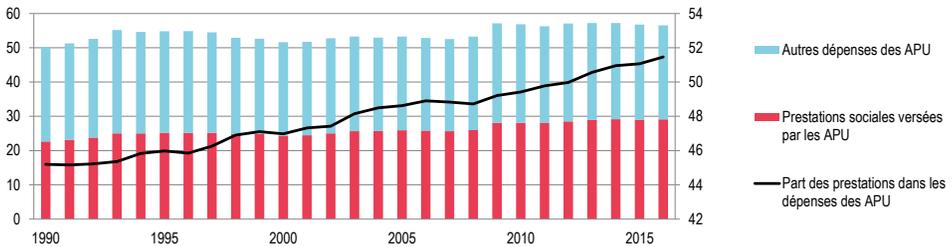
Note > Les prestations sociales sont rapportées à l'ensemble des dépenses, hors éléments imputés, consolidées des transferts internes. Voir annexe 1 pour plus de détails sur les subdivisions des secteurs institutionnels en comptabilité nationale.

Lecture > En 2016, les prestations de protection sociale prises en charge par les administrations publiques locales représentent 14 % du total de leurs dépenses, qui s'élèvent à 249,1 milliards d'euros.

Sources > DREES, CPS ; Insee, CNA.

Graphique 2 Part des prestations sociales dans les dépenses des administrations publiques (APU)

En % du PIB (échelle de gauche) et en % du total des dépenses des APU (échelle de droite)

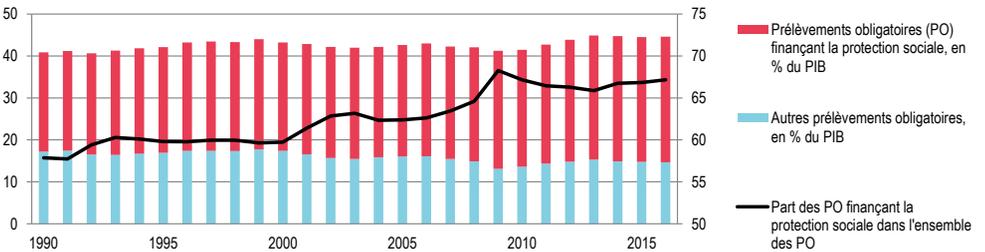


Note > Les prestations sociales sont rapportées à l'ensemble des dépenses, hors éléments imputés, consolidées des transferts internes.

Sources > DREES, CPS ; Insee, CNA.

Graphique 3 Part du financement de la protection sociale dans les prélèvements obligatoires

En % du PIB (échelle de gauche) et en % du total des prélèvements obligatoires (échelle de droite)



Sources > DREES, CPS ; Insee, CNA.

Graphique 4 Solde public par sous-secteur institutionnel

En milliards d'euros



Source > Insee, CNA.